

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 980 403, sis au 570, route François-Gignac, portant le matricule 9673 94 7962.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 7.2.4 3° et 7.2.4 4° du règlement de zonage #116, pour le garage isolé existant, d'une superficie de 77.5 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés ainsi qu'une hauteur de 7 mètres au lieu de 6 mètres;

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 23 juin 2022.

France Marcotte
Greffière